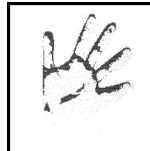




## ACADEMIE DE POITIERS

**Lettre de avril 2018**  
de la Section Académique du  
SNETAA FO  
23 rue Emile Zola,  
16340 l'Isle d'Espagnac  
[snetaa.poitiers16@gmail.com](mailto:snetaa.poitiers16@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

# 189



### SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3.
- p.2 : Autour du Self ; Commissions de Congrès académique : Carrière rémunération.
- p.3 : Commissions de Congrès académique : Retraités, Contractuels.
- p.4 : Calendrier du mouvement 2018 (suite) . Vos commissaires paritaires.

### **Soyons réalistes ne demandons pas l'impossible.**

Mai 68 est bien derrière nous et ceux qui cherchent à en ressusciter la flamme au travers de mobilisations syndicales tous azimuts, en espérant en récupérer les fruits lors des prochaines élections professionnelles, se trompent lourdement de combat.

Agréger les mécontentements de différents secteurs avec peu de dénominateurs communs, c'est forcément accepter une politique de sacrifice des intérêts du plus grand nombre, au profit d'une minorité, détentrice des moyens de pression. Si les cheminots ou les employés d'Air France ont légitimement raison de se mobiliser pour leurs conditions de travail ou leur Statut, espérer que leur combat servira celui des fonctionnaires, ou plus précisément celui des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) confrontés à la réforme de la formation professionnelle, n'est qu'un doux rêve.

La convergence des luttes si souvent évoquée ne naît pas d'un rassemblement hétéroclite, mais se construit sur le long terme et quand chacun a bien compris en quoi le combat mené dans un secteur, le touche aussi dans son existence de salarié et d'usager du service public. Nous n'y sommes pas vraiment et les PLP devront avant tout compter sur eux-mêmes et leur syndicat le SNETAA FO, pour défendre leur statut spécifique, leur salaire et leurs conditions de travail. Les mobilisations restent à venir sur des mots d'ordre bien plus précis que les revendications générales, parfois fourre-tout, dans lesquelles, l'essentiel est d'abord de dire qu'on est d'accord pour rassembler large, sans pour autant satisfaire les revendications sectorielles légitimes.

Pour les PLP, c'est d'abord la défense de nos missions qui est en jeu, la spécificité de notre métier et l'intérêt de notre public ; bref de la voie professionnelle scolaire. Nous ne devons pas oublier que ceux qui nous appellent aujourd'hui au rassemblement, sont les mêmes qui ont acceptés ces dernières années, la cogestion dans le secteur de l'enseignement et pour qui l'enseignement professionnel était très secondaire, voire même un non sujet. Leur objectif, ne nous y trompons pas, est toujours d'instaurer le corps unique dans le second degré.

Ils redécouvrent aujourd'hui les vertus de l'Enseignement Professionnel, à l'approche des élections professionnelles. Le racolage et le clientélisme n'ont décidément pas de limites. Les mêmes qui vous expliquaient hier, que la seconde générale pour tous était la panacée, nous disent aujourd'hui qu'il faut sauver l'enseignement professionnel public.

Pour le SNETAA FO la question essentielle aujourd'hui est de savoir comment sortir par le haut de la réforme que l'on veut nous imposer. Tout ce qui peut être gagné doit l'être et devra être expliqué, argumenté et arraché ; au stade où nous en sommes il n'est pas plus question de demander l'impossible et d'espérer un salut qui viendrait de plus haut, ou d'un contexte politico syndical qui « renverserait la table ». Chacun d'entre nous doit se mobiliser pour montrer sa détermination à défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, offrant à tous les jeunes qui le souhaitent les mêmes chances et la même dignité qu'aux autres jeunes des Voies Générale et Technologique ou de ceux qui sont Apprentis.

Plutôt que d'exiger l'impossible, emparons nous du réel, pour donner un avenir à la voie professionnelle publique et laïque sous statut scolaire.

**Angoulême, le 19 avril 2018,**

## **Autour du moment le plus important de la journée d'un lycéen : le self.**

Endroit incontournable de la journée, et particulièrement pour les internes, le self permet de se détendre, de décompresser, de reprendre des forces, du courage, de l'envie pour le reste de la journée. Bien sûr, cela n'est possible que lorsque le self propose un repas de qualité.

La cité scolaire Genevoix-Signoret-Vinci dispose d'une cuisine centrale à Genevoix qui fabrique la totalité des 1 300 repas journaliers à partir de produits frais, pour la plupart locaux, et ceci tous les jours.

Le self de la cité est réputé dans le nord Deux-Sèvres pour la qualité de sa prestation : tous les élèves venant d'ailleurs, ou tous les anciens ayant testé autre chose, sont unanimes !

Très récemment (mi-mars), par l'intermédiaire du chef cuisinier, des représentants de la Région ont indiqué aux agents de restauration, que leur travail était trop bien (repas trop bons, cuisine trop propre), et qu'il fallait changer de méthodes de travail, c'est à dire en faire moins à partir de produits frais et plus à partir de produits semi-transformés... et donc faire autant avec moins de personnel !

Lever de bouclier des élèves qui ont organisé une pétition en ligne " ... pour garder ceux qui égayent notre lycée! " (<http://urlz.fr/6PdW>) qui a reçu près de 2500 signatures en moins de 24 heures (la barre des 7500 signatures est dépassée).

Bien sûr, la Région dément ses propos par un communiqué de presse (<http://urlz.fr/6PdY> et <http://urlz.fr/6Pef>). N'y a-t-il pas, dans ce démenti, une attaque sournoise des agents qui, semble-t-il, n'auraient pas compris grand-chose à la démarche de la Région ?

Les agents sont moralement et profondément atteints par ce communiqué.

Après la réduction du nombre d'assistant(e)s culturel(le)s, la Région continue son désengagement dans tout ce qui se rapporte à la formation sous statut scolaire en voulant réduire, coûte que coûte, les efforts de chacun d'entre nous pour former correctement les citoyens de demain. On peut se demander si cette formation ne fait pas peur à nos hommes politiques, au regard des efforts qu'ils emploient pour la mettre à terre !

De nouvelles actions seront organisées pour encourager et soutenir " ceux qui égayent notre lycée! ".  
A suivre...

**Jean-Luc Germaneau, Membre du Conseil Académique**

## **Congrès Académique : Commission PPCR**

Quand je rentre dans la salle dédiée au PPCR, je ne suis pas étonnée de découvrir autant de monde. Il faut dire que les questions sont nombreuses sur la mise en place de ce dispositif qui va gérer notre carrière et notre rémunération.

A peine installée, la première question porte sur cette année de transition 2016 / 2017 durant laquelle les collègues ont été inspectés...pour rien ! Et oui, seule la note au 1<sup>er</sup> septembre 2016 compte.

Un participant explique le poids du dossier à présenter pour le rendez-vous de carrière. Certains sont stupéfaits de découvrir que même s'ils sont au 6<sup>ème</sup> ou au 8<sup>ème</sup> échelon, ils sont trop « vieux » dans l'échelon et n'auront pas le rendez-vous de carrière. Ils devront donc attendre. Et puis pour ceux du 9<sup>ème</sup>, la désillusion en comprenant que pour la Hors Classe, l'avis qu'ils recevront ne sera jamais revu. Chaque année, ils postuleront donc avec le même avis et en plus contingenté. Eh oui, il ne s'agit pas là de savoir si vous êtes ou non un bon enseignant, il faut que votre évaluation rentre dans les cases.

Enfin, pour les Hors Classe, comprendre que la classe exceptionnelle était vraiment exceptionnelle puisqu'elle ne prenait pas en compte les EREA et les SEGPA, qui ont un public particulier et que les missions réalisées pour le rectorat ne comptaient pas toutes...Le système est tellement bien étudié, que sur la première commission pour 28 promotions possibles à la classe exceptionnelle, dans le 1<sup>er</sup> vivier, seulement 26 candidats avaient été retenus par le rectorat...

Bref, ce jour là, tous les participants de cette commission ont compris que PPCR, était un vrai Piège à Pigeon Croyant Rêver !!

**Bénédicte Moulin, Rapporteuse**

### Congrès Académique : Commission « retraités »

Elle s'est réunie à l'occasion du Congrès Académique du SNETAA-FO et a rassemblé des participants des 4 départements de l'académie avec une proportion égale de retraités et d'actifs.

Nous avons exprimé le fait que les retraités n'étaient pas des assistés, n'étaient pas des nantis ou une variable d'ajustement du budget de l'état. Nous avons mis en évidence notre rôle dans la solidarité intergénérationnelle. Nous aidons nos aïeux à avoir une fin de vie digne, nos enfants et petits enfants à améliorer leur pouvoir d'achat ou à financer leurs études. Nous avons fait part de notre opposition au projet de retraite par points qui introduira une variabilité forte pour l'âge de départ en retraite et son montant. Nous avons pris l'exemple de la Suède où l'âge de départ à la retraite pourrait bientôt approcher les 70 ans. Nous revendiquons les 37,5 annuités d'ancienneté pour le départ. Nous avons dénoncé l'absence de revalorisation des pensions depuis 2013 (excepté les 0,1 % en 2015 et les +0,8% octroyés en octobre 2017), alors que le coût de la vie a fortement augmenté pendant la même période.

Les membres de la commission ont condamné les augmentations des prélèvements, en particulier le RDS (0,5%) qui pèse sur les retraités, la CASA ( 0,3% payé uniquement par retraités payant des impôts) qui devait permettre de financer la perte d'autonomie et la dépendance des personnes âgées et handicapées, Ils ont condamné l'augmentation de la CSG de 25 % en faisant passer cet impôt à 8,3 % de nos pensions ce qui provoque une baisse très sensible de notre pouvoir d'achat (600 € en moyenne pour 60 % d'entre nous).

D'autres thèmes ont été abordés : la hausse du forfait journalier à l'hôpital, le développement de l'hospitalisation de jour, le financement des EHPAD, l'autonomie, la situation des contractuels par rapport aux cotisations retraites, la réforme du système de santé, la nécessité de nous organiser pour nous faire entendre.

**Raymond VALADE, Rapporteur de la commission**

### Congrès Académique : Commission Contractuels Enseignants

Nous avons abordé quatre thèmes :

**TITULARISATION** : L'accès au concours est impossible pour les personnes titulaires d'un niveau V (ex profs du bâtiment). Il existe aussi une incohérence entre la valeur ajoutée pour le concours où le « contractuel n'est pas bon », mais par contre « vous êtes bon pour être contractuel ».

La "peur" des contractuels d'être muté une fois qu'ils ont le concours... Certains inspecteurs les poussent en les rassurant "ne vous inquiétez, vous resterez..." des proviseurs qui assurent même à certains contractuels qu'ils resteront dans leurs établissements...

**Le CDI** qui est un "piège" : il faut être à 18 h l'année où l'on est CDisé, donc attention lors du mouvement à être vigilant à la quotité horaire pour les personnels CDIables l'année suivante. Une fois que l'on a ce CDI, la DPE veut que le CDI soit rentable donc elle veut absolument que l'on ait un temps plein, quitte à nous mettre sur plusieurs établissements (3 parfois), loin de chez nous ... Existence de différents critères entre ceux du concours et ceux pour la CDIation, comme par exemple le service militaire.

**REMUNERATION** : Le nouveau décret sur les non titulaires : plus de transparence sur l'évaluation pour l'évolution de carrière (tous les 3 ans) comment va t elle se passer ? le Proviseur, l'inspecteur ? quel est leur rôle sur cette évaluation ? l'impact sur l'échelon ? (est ce qu'on passe obligatoirement à l'échelon suivant ?)... etc.

Un contractuel qui change de spécialité empêche une réévaluation tous les 3 ans.

**RECLASSEMENT** : Revoir le rattrapage d'échelon qui a été fait : demander plus de transparence à ce niveau là également, car nous avons remarqué par exemple qu'un professeur depuis 1 an et demi avec 12 ans d'ancienneté dans le secteur privé serait reclassé à l'échelon 5 alors qu'un professeur depuis 5 ans et demi avec 6 ans d'ancienneté dans le secteur privé serait reclassé à l'échelon 3...

**Vincente Gonzalvez, Rapporteuse**

## Mouvement 2018 suite : dates à retenir !

### Calendrier pour le mouvement intra pour les titulaires

16 mai 2018	GT Situations médicales
18 mai 2018	GT Barème vœux
6 juin 2018	CAPA PLP
19 juin 2018	GT révision d'affectation
10 au 13 juillet 2018	GT affectation des TZR
22 août 2018	révision d'affectation TZR

### Calendrier pour l'affectation des non titulaires

1 juin 2018	CCP des enseignants non titulaires (Fins de fonctions, Congés de Formation, Passages en CDI, ...)
10 au 13 juillet 2018	GT affectation des MAGE et CDI
du 16 au 17 juillet 2018	GT affectation des CDD
24 août 2018	GT révision d'affectation

### Calendrier pour l'affectation des stagiaires

18 juillet 2018	Affectation
22 août 2018	révision d'affectation

### Pour envoyer vos dossiers syndicaux ou contacter vos correspondants SNETAA FO



#### Secrétaire Académique

Henri LALOUETTE (16) 06 67 30 60 78 [snetaa.poitiers@free.fr](mailto:snetaa.poitiers@free.fr)

#### COMMISSAIRES PARITAIRES (Pour les PLP Titulaires et Stagiaires)

Henri LALOUETTE (16)	06 67 30 60 78	<a href="mailto:snetaa.poitiers@free.fr">snetaa.poitiers@free.fr</a>
Pierre Guillaume TEXIER (79)	06 73 68 33 82	<a href="mailto:pierre-guillaum.texier@ac-poitiers.fr">pierre-guillaum.texier@ac-poitiers.fr</a>
Bénédicte MOULIN (17)	06 10 64 54 69	<a href="mailto:snetaa17@gmail.com">snetaa17@gmail.com</a>
Sophie SOUDANT (17)	06 09 07 50 65	<a href="mailto:sophie_s48@hotmail.com">sophie_s48@hotmail.com</a>
Stéphane TEXIER (86)	06 13 78 69 55	<a href="mailto:stephane.texier10@orange.fr">stephane.texier10@orange.fr</a>
Jean Paul GARRIBOTTO(86)	06 59 31 10 53	<a href="mailto:snetaa.fo.86@gmail.com">snetaa.fo.86@gmail.com</a>
Christelle BRUNEAU (16)	07 78 69 37 77	<a href="mailto:bruneausnetaa@gmail.com">bruneausnetaa@gmail.com</a>
Florence SOMBRUN (17)	06 30 30 32 43	<a href="mailto:flosombrun@free.fr">flosombrun@free.fr</a>

#### Représentante des enseignants au GT des NON TITULAIRES

Vincente GONZALVEZ 06 69 20 51 57 [g.vincente@hotmail.fr](mailto:g.vincente@hotmail.fr)

#### Agenda syndical :

Congrès Confédéral CGT FO, à Lille du 23 au 27 avril 2018

Bureau Académique du SNETAA FO le 3 mai 2018 à Poitiers, à l'UD FO 86

Congrès National du SNETAA FO à Ronces-les-Bains du 22 au 25 mai 2018

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;  
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>